Accueil Actualités Actualités Assurance-Vie Aviva Multi Bonus 2017-2018 / Evolution Vie : obtenez +25% à +40% de (...)

BANQUES BOURSE RETRAITE

PLUS... IMPOTS

AVIVA MULTI BONUS 2017-2018 / EVOLUTION VIE : OBTENEZ

+25% À +40% DE RENDEMENT SUPPLÉMENTAIRE SUR VOTRE

FONDS EUROS!



1













Publié le jeudi 6 juillet 2017 par **Denis Lapalus**, mis à jour le vendredi 7 juillet 2017 à 15 h 24



Une offre de rendement boosté peu commune sur le contrat d'assurance-vie sans frais sur les versements Evolution Vie d'AVIVA. Le rendement du fonds euros est augmenté de 25 à 40% selon la répartition de votre capital en unités de compte à risque, pour vos nouveaux versements ou arbitrages, sous conditions.

Assurancevie.com

AVIVA

Bonus Rendement

Comparatif Fonds Euros

Il faut savoir être parfois pour le dopage!

Quand il s'agit de votre épargne, le dopage du rendement, c'est une bonne chose! Avec Aviva Multi Bonus 2018, le contrat d'assurance vie Evolution Vie, assuré par Aviva Vie, offre aux épargnants l'opportunité de doper leur épargne.

Cette opération Aviva Multi Bonus 2018 propose d'augmenter le rendement du support en euros de 25 % ou de 40 % en 2017 et/ou en 2018 si des conditions de montant et de pourcentage minimum d'unités de compte comportant un risque de perte en capital sont respectées.

Entre le 5 juillet 2017 et le 29 juin 2018, grâce à Aviva Multi Bonus 2018, la part du versement ou de l'arbitrage investie sur le support en euros Aviva Actif Garanti peut bénéficier d'un complément de rémunération au titre de l'année en cours de 25 % ou de 40 %

ASSURANCES VIE	BONUS 2017 PROPOSÉS ET CONDITIONS						
	BONUS (1)	FLUX FINANCIERS CONCERNÉS(2)	% DU CONTRAT EN UNITÉS DE COMPTE		MONTANT TOTAL DU CONTRAT		DERNIERS RENDEMENTS PUBLIÉS, HORS BONUS
			% MIN UC(3)	% MAX UC(4)	CAPITAL MIN.(5)	CAPITAL MAX.(6)	(7)
Evolution Vie	x 0.25	Nouveau versement	30%	-	10 000€	-	2.46% Brut PS 2,08% Net PS
	x 0.40	Nouveau versement	50%	-	10 000€	-	
	x 0.40	Arbitrage	50%	-	2 500€	-	

- (1): Rendement en points de base à ajouter au rendement du fonds euros (exprimé en %), ou bonus calculé en fonction du rendement du fonds euros multiplié par le coefficient multiplicateur (exprimé sous forme de multiplication, par exemple : x 0.40, pour indiquer un bonus additionnel de 40% du rendement du fonds euros).
- (2): Indique si le bonus de rendement est accessible via ou ou plusieurs nouveaux versements ou s'il est accessible uniquement via un arbitrage ou s'il est applicable à l'ensemble du capital placé sur le fonds euros concerné, pour les conditions indiquées.
- (3): Répartition minimale à effectuer du capital en unités de compte pour pouvoir prétendre au bonus de rendement.
- (4) : Répartition maximale à effectuer du capital en unités de compte pour pouvoir prétendre au bonus de rendement.
- (5): Montant minimum du capital à verser ou arbitrer pour pouvoir prétendre au bonus de rendement.
- (5): Montant maximum du capital pouvant prétendre au bonus de rendement.
- et net des prélèvements sociaux.

(7) : Dernier rendement, hors bonus, net des frais de gestion et bruts des prélèvements sociaux, et sur la ligne suivante, ce même rendement net des frais de gestion

A lire aussi : Bonus de rendement 2017 proposés sur les fonds euros

Aviva Multi Bonus 2018 est une offre soumise à conditions, réservée aux versements d'un montant minimum de 10 000 € et aux arbitrages d'un montant minimum de 2 500 €, effectués entre le 5 juillet 2017 et le 29 juin 2018 dans le cadre du contrat d'assurance vie Evolution Vie. Sous réserve que les conditions d'attribution soient respectées, la part investie sur le support en euros bénéficie du complément de rémunération :

- ▶ En date de valeur du 31 décembre 2017, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis la date de l'investissement du versement ou de l'arbitrage effectué dans le cadre de l'opération et le 31 décembre 2017 ;
- ▶ Et en date de valeur du 31 décembre 2018, au prorata du temps passé sur le support en euros Aviva Actif Garanti depuis le 1er janvier 2018 (ou depuis la date de l'investissement du versement ou de l'arbitrage effectué dans le cadre de l'opération si celle-ci est postérieure) et le 31 décembre 2018.



En cas de rachat ou d'arbitrage (automatique ou non) des unités de compte choisies dans le cadre de l'opération entre la date du versement et le 1er janvier 2019, le bonus pourra être en tout ou partie perdu.

Aviva Vie mettra fin par anticipation à l'opération si des évolutions des dispositions réglementaires concernant les taux garantis le nécessitaient. De même, Aviva Vie clôturera par anticipation l'opération portant sur les versements et celle portant sur les arbitrages dès lors que le montant de l'enveloppe allouée à l'opération considérée sera atteint. Il a été dressé un procès-verbal du montant des enveloppes allouées par un Huissier de Justice.

Pour rappel, les unités de compte comportent un risque de perte de capital. Aviva Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

